



Section 1: Identification du Produit Chimique et de la Société

Frabricant: Shrader Canada Limitée
Adresse: 830 Progress Court, Oakville, Ontario L6L 6K1
Date du Preparation: 03/29/2003 **Révision:** 4
Usage du produit: Nettoyant de l'intérieur du moteur.
Famille Chimique: des distillats de pétrole.

Section 2: Composition/Information sur les Composants

Ingredients Dangereux	%	DL50 et CL50 (voie espece)	ACGIH TWA	Écotoxicité - Aquatique Toxicité
STODDARD SOLVENT 8052-41-3	60-100	Pas disponible.	= 100 ppm TWA	Pas disponible.
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE 95-63-6	1-5	Inhalation LC50 Rat : 18 gm/m ³ /4H Oral LD50 Rat : 5 gm/kg	= 25 ppm TWA	LC50 (96 hr) fathead minnow: 77.2 mg/L. Cond: Flow-through, 25 degrees C, pH 7.24, 44.9 mg/L CaCO ₃ .
XYLENE, MIXTURE OF ISOMERS 1330-20-7	0.1-1.0	Inhalation LC50 Rat : 5000 ppm/4H Oral LD50 Rat : 4300 mg/kg Dermal LD50 Rabbit : >1700 mg/kg	= 100 ppm TWA = 150 ppm STEL	LC50 (96 hr) rainbow trout: 8.05 mg/L. Cond: Flow-through, 16.7-17.7 degrees C, pH 7.39-0.22, 43.0 mg/L CaCO ₃ .; LC50 (96 hr) fathead minnow: 16.1 mg/L. Cond: Flow-through, 16.7-17.7 degrees C, pH 7.39

Section 3: Identification des Risques

Ingestion: L'ingestion de petites quantités lors d'une manutention normale ne devrait pas causer de blessure. L'ingestion de grandes quantités peut avoir des effets semblables à ceux décrits sous inhalation. L'ingestion de grandes quantités peut avoir des effets semblables à ceux décrits sous inhalation. L'ingestion de grandes quantités peut irriter l'estomac. Les symptômes comprennent nausées, vomissements et diarrhée. L'aspiration dans les poumons du produit, par ingestion ou à la suite du vomissement subséquent, peut entraîner une pneumonite chimique, ce qui peut s'avérer mortel.

Contact avec la peau: Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation.. Le contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et créer une éruption cutanée. Le xylène peut être absorbé par la peau.

Inhalation: Des concentrations élevées peuvent causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du système nerveux central caractérisées par des maux de tête, l'évanouissement et des étourdissements. Une surexposition grave au xylène par inhalation ou ingestion peut causer des dommages réversibles au système nerveux central, au foie et aux reins.

Contact avec les yeux: Un contact direct provoque une irritation des yeux. Les vapeurs irritent les yeux. Les symptômes comprennent des douleurs, des rougeurs et le

larmolement.

Effets de l'exposition chronique: Des rapports ont associé la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants organiques avec des dommages aux organes internes, au cerveau et au système nerveux central. Lors de tests en laboratoire chez des animaux, le xylène a causé des problèmes au coeur, au foie et aux reins, et l'anémie. La surexposition chronique aux solvants comme le xylène peut causer des dommages au système nerveux central.

Section 4: Premiers Soins

Ingestion: Ne pas provoquer le vomissement. Faire boire de l'eau si la victime est consciente. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau: Laver les parties atteintes à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation: Non nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Enlever les verres de contact, si la victime en porte, après le premier rinçage puis continuer à rincer. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Information additionnelle: Le principal danger suivant l'ingestion est l'aspiration de liquide dans les poumons pendant des vomissements subséquents. Il faut faire vomir sous supervision seulement si la victime a ingéré une quantité supérieure à 2 mL/kg de poids corporel. Si des sy

Section 5: Lutte contre les Incendies

Méthode du point d'éclair (°C): 45

Projection de la flamme: sans objet.

Classement selon la NFPA: Liquide combustible, Classe II

Limite inférieure (% vol): Pas disponible.

Limite supérieure (% vol): Pas disponible.

Température d'autoignition (°C): Pas disponible.

Sensibilité aux chocs: Pas disponible.

Conditions d'inflammabilité:

Inflammable à toutes températures au-delà du point d'éclair, au contact avec une source d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au ras du sol vers une source d'inflammation éloignée du point de manutention du produit.

Sensibilité aux décharges statiques:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres composés organiques non déterminés.

Matériel d'extinction:

Mousse antialcool ou brouillard d'eau pour incendies importants. Dioxyde de carbone ou poudre chimique pour petits incendies. Refroidir les contenants exposés au feu en les vaporisant d'eau pour éviter qu'ils n'exploient. Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Section 6: Mesures en cas de Déversement Accidentels

Procédures en cas de fuite ou de déversement:

Porter des vêtements protecteurs appropriés. Respecter la marche à suivre appropriée pour éviter incendies et explosions pendant le travail. Arrêter le déversement à la source quand cela est sécuritaire. Pour de grands déversements, creuser des fossés pou

Section 7: Manutention et Entreposage

Procédures de manutention:

Une fois vidés, les contenants peuvent encore renfermer des résidus dangereux. Ne pas couper, souder ou percer le contenant, ou à proximité de celui-ci. S'assurer que l'aération est adéquate. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter de fumer, de manger et de boire pendant l'utilisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manutention.

Exigences d'entreposage:

Liquide combustible. Tenir éloigné des oxydants et de toute flamme ou source de chaleur. Entreposer dans un endroit frais, à l'écart des matières incompatibles et de toute source de chaleur et d'inflammation. Conserver hors de la portée des enfants. Garder les contenants fermés lorsque non utilisés.

Section 8: Contrôle de l'Exposition et Protection Individuelle

Appareil respiratoire:	Non requis habituellement. Un respirateur approuvé NIOSH peut être nécessaire si les concentrations dans l'air dépassent la valeur TLV.
gants:	Gants résistant à l'eau.
Protection pour les yeux:	Lunettes protectrices contre les éclaboussures. Ne pas porter de verres de contact. Ils peuvent aggraver la blessure.
Vêtements:	Porter des vêtements empêchant tout contact du produit avec la peau.
Exigences d'aération:	Aérer suffisamment pour maintenir la concentration des particules en suspension dans l'air sous la valeur TLV. Il n'est pas recommandé de n'utiliser qu'une aération mécanique comme moyen unique de contrôler l'exposition. De l'air de compensation doit touj
Autre:	Aménager une douche et un poste d'urgence pour le lavage des yeux. La sélection de l'équipement protecteur varie selon les conditions d'utilisation.

Section 9: Propriété Physiques et Chimiques

État physique:	liquide.
Odeur:	Odeur d'hydrocarbure.
Aspect:	ambre.
Vitesse d'évaporation:	Pas disponible.
Densité de vapeur (Air=1)	> 1
% COV (PD/PD):	60 %
Point d'ébullition (°C):	Pas disponible.
pH:	sans objet
Coefficient de répartition:	Pas disponible.
Solubilité dans l'eau (PD %):	négligeable
Densité (H2O=1):	0,80 à 0,83 @ 15°C
Viscosité:	Pas disponible.

Section 10: Stabilité et Réactivité

Conditions d'instabilité:

Stable aux températures et pressions ambiantes.

Polymérisation dangereuse:

Aucun risque de polymérisation dangereuse.

Produits de décomposition:

Voir Produits de combustion dangereux.

Matériaux incompatibles:

Éviter les alcalis forts et les acides minéraux forts. Éviter les oxydants forts comme le HOOH, le HNO₃, et l'oléum. Lumière.

Réactivité:

Éviter tout contact avec des matériaux d'incompatibles.

Section 11: Renseignements sur la Toxicité

Irritation par le produit:

Peut causer une légère irritation de la peau et des yeux.

Capacité de sensibilisation au produit:

Ne contient aucun sensibilisant connu des voies respiratoires ou de la peau.

Cancérogénicité du produit:

Les huiles dérivées du pétrole peuvent contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Pendant la raffinage, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont éliminés et, par le fait même, le risque de cancer de la peau normalement associé. Aucun élément n'est décrit comme cancérigène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.

Effets sur la reproduction:

Pas disponible.

Tératogénèse:

Il est prouvé que le xylène peut traverser le placenta. Parmi les effets chez les rejetons des femelles en gestation et exposées, on note une réduction du poids à la naissance, un retard du développement des os et des reins et des anomalies squelettiques.

Mutagénicité:

Pas disponible.

Produits synergiques:

Le potentiel du xylène en matière de toxicité du foie s'accroît en présence d'autres solvants, y compris l'éthanol.

Autres informations:

Il n'y a aucune information toxicologique sur le produit.

Section 12: Renseignements Écologiques

Environnement: Les solvants peuvent être nocifs pour la vie aquatique. Ils peuvent être bioaccumulatifs, sans pour autant se concentrer dans la chaîne alimentaire.

Biodégradabilité: Pas disponible.

Section 13: Déchets

Évacuation des déchets: Il faut donner la priorité à la réutilisation ou au recyclage et non jeter le produit, et ce, en toutes circonstances. Ne pas jeter le

contenu non utilisé dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau.
Détruire par incinération ou par traitement biologique, conformément à
la législation applicable.

Section 14: Renseignements Relatifs au Transport

Expédition par la route: PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., Class 3, UN1268, PG III, ERG #128.

Transport par voies marines: PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., Class 3, UN1268, PG III, EmS# F-E, S-E.

Méthode du point d'éclair (°C): 45

Transport aérien: Petroleum products, N.O.S., Class 3, UN 1268, Packing Group III, PI 309.

Exemption: Non réglementé pour le transport par voie ferrée ou par la route si non emballé dans des contenants en gros. Selon l'emballage, on peut utiliser l'exemption bien de consommation ou l'exemption quantité limitée.

Section 15: Législation

WHMIS: B3, D2B

LCPE: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances.

Les Produits Controlés (RPC): Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le RPC, et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC.

Section 16: Autres Renseignements

Valeur HMIS: 220B

Préparé par: Michael Jou, B.A.Sc., Shrader Canada Limitée

Information Tel #: 1-905-847-0222, 1-800-201-9486

Information Fax #: (905) 847-5404

URGENCE CANUTEC (613) 996-6666